

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-110 du 10 octobre 2023
Portant sur une décision modificative - Budget GEMAPI
Intégration de recettes non prévues**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3	Absents : 10	Exprimés : 49

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il apparaît nécessaire d'ajuster certains crédits sur le budget « GEMAPI » pour :

- intégrer le montant du dégrèvement de la taxe GEMAPI, plus important que prévu,
- modifier le montant et l'imputation des opérations liées aux frais de formation de l'apprenti,
- intégrer des recettes non prévues au budget primitif (Agence de l'Eau - solde animation 2022),
- intégrer l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
<i>Chap/Art</i>			<i>Chap/Art</i>		
6184	8 900€		2182	30 000€	
6535	-8 000€		2183	-22 500€	
7391178	2 000€		021		7 497,86€
022	1 100€		28182		2,14€
023	7 497,86€				
6811	2,14€				
7478		11 500€			
TOTAL	11 500€	11 500€		7 500€	7 500€

Accusé de réception en préfecture
023-20067593-20231010-2023-110-BF
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

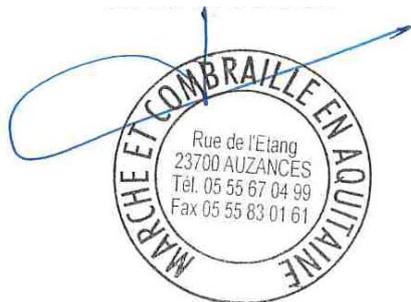
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 16 octobre 2023
Pour copie conforme, le 16 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN

